

RÉUNION DGPN DU 21 JANVIER 2021

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE ENJEU MAJEUR OU NOUVELLE USINE À GAZ ?

Le 21 janvier 2021, le SNIPAT était convié à une réunion multilatérale sur le projet de mise en place d'une **Réserve Opérationnelle au sein de la Police Nationale**.

La réunion était organisée par la DGPN sous l'égide du commissaire divisionnaire Stéphane FOLCHER, nommé « commandant des réserves de la Police Nationale ».

Ce projet date de la présidence de François Hollande, au moment des attentats de 2015, mais il s'est heurté à des contraintes législatives importantes.

Actuellement, il existe en Police deux types de réserves :

- La réserve statutaire
- La réserve civile

L'objectif est de s'inspirer du modèle de la réserve opérationnelle de la Gendarmerie mais d'ores et déjà l'Administration alerte sur le fait que compte tenu du statut militaire de cette force, le modèle ne sera pas totalement transposable.

INVENTAIRE ACTUEL :

Aujourd'hui, les derniers chiffres connus en Police datent de fin 2020 et font état de 6702 réservistes dont :

- 85% sont des anciens policiers à la retraite revenant faire des vacations temporaires
- 15% sont issus de la société civile (dont les anciens ADS)

Il faut savoir qu'actuellement **seuls les retraités de la Police et les ex ADS peuvent concourir à des actions opérationnelles**.

Les réservistes civils ne font quant à eux que des missions dites « support » ou « de soutien et d'expertise ».

Le budget actuel de la réserve de la Police est de 27 millions d'euros mais il faut préciser qu'il a pu monter à 35 millions par le passé.

En réalité, il a toujours été une variable d'ajustement en fonction du reste de la masse salariale.

L'un des premiers objectifs sera donc de socler et fiabiliser le budget de la réserve.

Il est pris en référence la Gendarmerie qui dispose de deux types de réserves : une statutaire et une opérationnelle.

La réserve opérationnelle est de 29 000 militaires et l'objectif des gendarmes est de la porter à 40 000.



L'OBJECTIF AFFICHÉ EN POLICE :

Pour la Police le premier objectif est de **transformer la réserve civile en réserve opérationnelle** pour ensuite faire monter le dispositif en puissance.

Il faudra changer le mode de recrutement de la réserve et incorporer celle-ci au sein de la Garde Nationale qui chapeautera ainsi toutes les réserves (Police, Gendarmerie, Armée).

Il faudra prendre exemple sur le modèle Gendarmerie dont la réserve est composée à 75% de personnes de la société civile.

Sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur, le premier des **buts recherchés tourne autour d'un engagement citoyen, de la promotion des valeurs de cet engagement, aux fins de restaurer les liens Police/Population.**

Un des exemples qui est cité en matière d'image de la Police Nationale est celui des réseaux sociaux où ces dernières années l'image de la Police Nationale est peu flatteuse.

La Gendarmerie recrute à 75% dans la société civile.

Elle recrute, contrôle les aptitudes physiques, forme à la culture Gendarmerie, à la déontologie et passe par la signature d'un engagement à servir dans la réserve.

Ils en forment 4500 par an dont 15 % seront finalement recalés (discipline, non respect des règles, pas d'esprit collectif, pas d'efforts, ou inaptitudes physiques ou au port de l'arme).



L'objectif est d'en faire de même en Police en sélectionnant les volontaires puis envoyer les retenus en école de Police et dans les centres de formation pour être formés.

C'est un défi énorme à relever et constitue une démarche très ambitieuse.

La formation pourrait être d'un mois, dont 15 jours d'immersion pour une « acculturation » au milieu Police.

Les quinze autres jours doivent constituer la formation opérationnelle et notamment au maniement de l'arme et au tir.

A ce titre, le SNIPAT a souhaité acter que si une formation était possible dans ce laps de temps, il faudrait le rappeler sur d'autres dossiers en cours.

La Police souhaite une réserve attractive, elle doit susciter des candidatures nombreuses, chez les étudiants, chez les salariés, et pour l'attractivité :

- Il sera misé en premier lieu sur la proximité.
- Il faudra recruter pour des périodes de réserve dans des services proches du domicile du réserviste, mais sans doute pas la ville même du domicile, pour des questions de sécurité.
- Il faudra aussi proposer comme en gendarmerie une progression dans la réserve.

L'intention étant de récompenser les engagements des réservistes par une promotion de grade dans la réserve.





Les réservistes auront une tenue identique aux policiers pour qu'il n'y ait pas de décalage vis-à-vis de la population qui ne pourra pas faire de différence.

Il est également évoqué la nomination par la gendarmerie des centaines de réservistes pour le « rayonnement de l'arme ».

Par exemple, des députés, sénateurs, maires, chefs d'entreprise hauts fonctionnaires de tous les ministères... peuvent être réservistes citoyens de la Gendarmerie. Il est cité le cas de Gérard LARCHER président du Sénat et doté du titre de Colonel de réserve de la Gendarmerie.

La Police Nationale souhaite également pouvoir procéder à ces nominations « honorifiques ».

Enfin, il est également précisé que l'âge limite pour être réserviste devrait passer de 65 à 72 ans (et 74 ans en Gendarmerie).

L'ANALYSE DU SNIPAT LORS DE CETTE RÉUNION :

Petit rappel, la réserve civile a été créée en 2003 en Police.

Le but affiché par la DGPN était à l'époque non pas de remplacer des effectifs manquants mais de pouvoir continuer par exemple à profiter de l'expérience de fonctionnaires experts dans leur domaine (mineurs, stupéfiants, sectes...) qui étaient partis en retraite.

Il faut se souvenir que les Policiers actifs partaient en moyenne en retraite à 51-52ans et en tout état de cause, ils ne pouvaient pas partir après 55 ans.

Lors de la promulgation des textes sur la prolongation d'activité pour les actifs, le SNIPAT interrogeait le DGPN en 2010 (à l'époque Frédéric PECHENARD), sur la pertinence du maintien de la réserve civile dans la mesure où désormais les actifs pouvaient travailler jusque 60 ans et plus.

Le DGPN à cette époque répondait :

« La logique voudrait que vous ayez raison mais la réserve sera maintenue » !

Il faut savoir qu'actuellement ce dispositif est considéré par beaucoup de nos collègues presque comme une forme de « travail au noir » (défiscalisation de la rémunération) organisé souvent sous l'égide du « copinage » pour arrondir les fins de mois.

Il nous remonte souvent que certains anciens collègues partis avec des pensions pleines reviennent faire des périodes de réserve parfois même sur des emplois d'administratifs, pour une rémunération supérieure à la dernière de la période d'activité (dans la mesure où il y aurait une défiscalisation).

Le fait d'orienter la réserve plus vers la société civile sera peut-être une idée intéressante pour que le dispositif ne soit pas détourné de son objectif initial.





Sur le plan politique, il faudra veiller à ce que ce ne soit pas un dispositif tel qu'imaginé par M. GUEANT du type « optimisation opérationnelle » qui été destiné à l'époque à bénéficier d'un apport de personnels de terrain à l'approche des élections présidentielles.

En effet, le recrutement de policiers supplémentaires prend en général 2 à 3 ans avant d'être effectif sur le terrain (organisation des concours, incorporation en écoles, formation et stage...) et par le passé il avait cherché à gagner des effectifs opérationnels plus rapidement en faisant revenir des collègues moyennant primes importantes, le week-end notamment...

Il ne faudra pas que cette réserve opérationnelle ne poursuive que ce but.

Nous en profitons pour rappeler qu'en accélérant la substitution, avec un recrutement massif de PATS, il y a possibilité de gagner très rapidement autant de personnels actifs sur le terrain.

Par ailleurs, en développant la formation et la qualification judiciaire pour les administratifs et en créant des « greffiers de Police » pour décharger les actifs d'actes (dépôts de plainte, dépositions, rédaction des procédures...), il y a encore plus de potentiel à dégager pour l'activité opérationnelle.

Pour le SNIPAT, cette réserve opérationnelle doit être un complément, apporter quelque chose de nouveau, et non pas un supplétif aux carences d'effectifs sur des postes de titulaires.

Elle doit concerner tous les corps et tous les grades.

Enfin, la formation en un mois nous semble courte mais en tout état de cause, si cette formation suffit pour nos décideurs à l'acculturation à la Police et à l'opérationnalité immédiate, alors **nous remettons le sujet sur la table pour l'ensemble des PATS afin qu'il puisse être mis en place l'architecture que demande le SNIPAT, à savoir une police à deux pans :**

Opérationnel (actifs et scientifiques) et Soutien à l'opérationnel (administratifs et techniques)

Avec des passerelles croisées entre ces deux pans, permettant de régler nombre de problèmes (reconnaissance Police, prolongation d'activité, gestion des inaptitudes, retraites....)

D'autres réunions seront programmées en parallèle du Beauvau de la Sécurité.

Nous vous tiendrons informés des évolutions du dispositif.

Georges KNECHT

Secrétaire général SNIPAT

